

Notre livret



AMP PAUCHET
AMIENS



Sommaire

1. LE CENTRE AMP PAUCHET

- Les activités
- L'équipe médicale et paramédicale

2. LE DOSSIER D'AMP

- Constitution du dossier administratif
- Constitution du dossier médical

3. LA FECONDATION IN VITRO (FIV)

- Le traitement
- La ponction ovocytaire
- Le recueil de sperme
- Cas particulier : utilisation d'un sperme de substitution
- Le transfert d'embryon

4. L'INSEMINATION INTRA-UTERINE (IIU)

5. LE DÉROULEMENT DE VOTRE SEJOUR

6. LES ALÉAS DU PARCOURS ET LES RISQUES ENCOURUS

7. CE QUE DIT LA LOI

8. UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

9. INFOS PRATIQUES

10. LEXIQUE

1

LE CENTRE AMP PAUCHET

Notre centre d'Assistance Médicale à la Procréation, le premier de Picardie, a été créé en 1997 à la Clinique Sainte Thérèse.

En 2007, le regroupement des Cliniques Sainte Thérèse et Sainte-Claire sur le site de la clinique Victor Pauchet et du laboratoire de biologie de la Vallée des Vignes a permis de formaliser le Centre Privé Picard d'Assistance Médicale à la procréation. En 2020, le Centre a été rénové et s'appelle désormais Centre AMP PAUCHET.

Le Centre AMP PAUCHET a le souci d'améliorer la qualité des soins et du service rendu aux patients grâce à sa démarche qualité ISO 9001, et avec la participation de l'ensemble des équipes en charge de l'activité.

Les activités du Centre

- ✦ Explorations de l'infertilité
- ✦ Assistance médicale à la procréation
- ✦ Hospitalisation de Jour pour bilan d'infertilité et endométriose
- ✦ Stimulation de l'ovulation
- ✦ Insémination artificielle avec sperme de conjoint ou don de sperme
- ✦ Fécondations in-vitro avec sperme de conjoint ou don de sperme
- ✦ FIV-ICSI avec sperme de conjoint ou don de sperme
- ✦ Vitrifaction ovocytaire et congélation de sperme dans le cadre d'un projet parental

Les équipes

Equipe des gynécologues

Dr Philippe DEGROOTE
Dr Catherine VERGNE
Dr Clémence VIFQUAIN
Dr Guy SERON



Equipe des biologistes

Dr Laurent MAILLE
Dr Sophie JUTARD



Cadre du service ambulatoire

Véronique TAVARES
DE OLIVEIRA



Cadre de l'hôpital de jour

Johane HADJ



Psychologue

Laetitia
TRANCART



Equipe des urologues

Dr François OLIVIER
Dr Jorge VILLAMIZAR
Dr Antoine WALLOIS



Infirmières de PMA

Magalie DELARUELLE
Pascale ROBILLARD
Audrey LECLERC



Techniciennes

Isabelle GHESQUIERS
Julie DUFLOT
Laurence MICHOT



Morgane LACOURT
Léa GENCE



Agents hôteliers

Mélanie LEPAGE
Laura VIDAL



2

LE DOSSIER D'AMP

AVANT UNE FIV OU UNE INSEMINATION

Le dossier doit être complet avant de débuter le traitement.

Il comprend deux parties : **une partie administrative et une partie médicale.**

La partie administrative contient :

- * Une demande d'AMP signée (*délai légal d'un mois minimum entre la 1^{ère} consultation et le début des traitements*)
- * Le consentement écrit, signé préalablement à la mise en œuvre de l'AMP, précisant la technique d'AMP envisagée, et renouvelé avant chaque tentative d'AMP.
- * Les photocopies de vos pièces d'identités avec photo en cours de validité (carte d'identité, passeport et/ou carte de séjour).
- * Vos extraits d'actes de naissance (copie intégrale) datant de moins de 3 mois.
- * Une prise en charge à 100% : la demande sera effectuée par votre praticien.

NB : Pour les patientes bénéficiants de l'Aide Médicale d'Etat (AME), la Sécurité Sociale ne rembourse pas les frais relatifs à l'infertilité.

La partie médicale contient :

Les résultats de différents examens :

- * Bilan hormonal féminin
- * Sérologies des deux conjoints (VIH, hépatite B et C, Syphilis)
- * Sérologies de toxoplasmose et rubéole de la conjointe
- * Spermogramme, spermocytogramme, test de migration-survie et spermoculture
- * Les résultats de tous vos examens réalisés en dehors du centre
- * La synthèse des traitements antérieurs (y compris ceux réalisés dans un autre centre d'AMP)
- * L'entretien avec le biologiste



Le traitement peut
alors débuter !

3

LA FECONDATION IN VITRO (FIV)

Lors d'une prise en charge en FIV, plusieurs étapes se succèdent :

La stimulation hormonale

Elle permet une croissance pluri folliculaire (plusieurs follicules). Des contrôles sont nécessaires afin d'adapter le protocole choisi en fonction de la réponse ovarienne : surveillance échographique et hormonale (par prise de sang).

Le déclenchement de l'ovulation

Le déclenchement se fait par une injection permettant la maturation finale des ovocytes.

La ponction folliculaire

Elle se déroule au bloc opératoire environ 36 heures après le déclenchement ; celle-ci est réalisée sous anesthésie générale.

La fécondation in vitro

Elle est réalisée au laboratoire après le recueil du sperme du conjoint ou sur paillette du donneur. En fonction de ce recueil, réalisation de :

- La Fécondation In Vitro classique (**FIV**) : mise en contact des spermatozoïdes avec les ovocytes.
- La Fécondation In Vitro avec injection Intra-Cytoplasmique d'un Spermatozoïde (**FIV ICSI**) : injection d'un spermatozoïde dans chaque ovocyte mature

Le transfert embryonnaire

Il est réalisé entre le 2^{ème} et 5^{ème} jour de développement embryonnaire. A J5, un seul embryon est transféré.

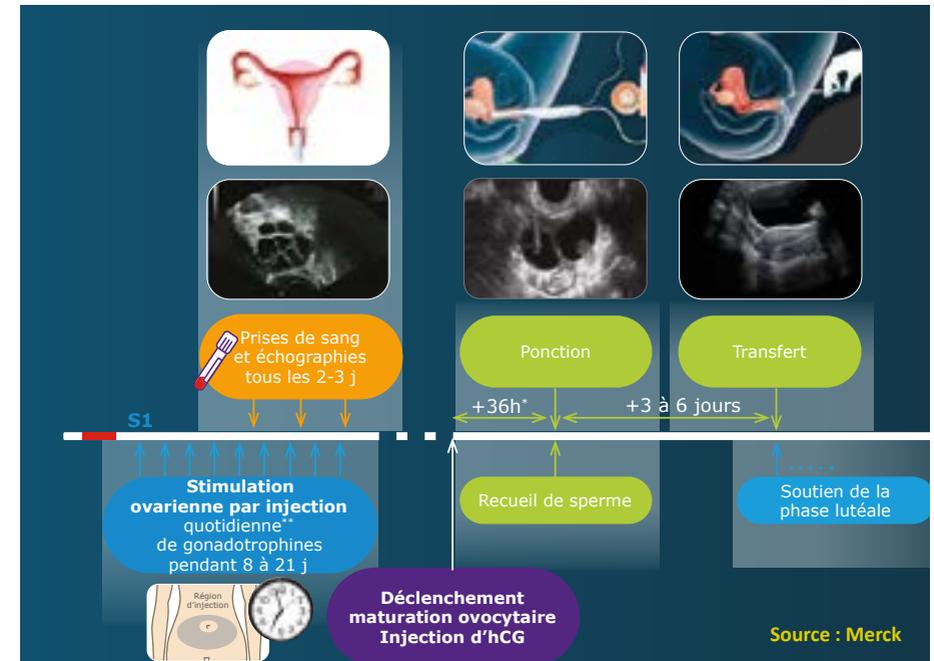
Le dosage des beta-HCG (test de grossesse)

Il est à réaliser environ 12 jours après le transfert.

Congélation embryonnaire

Elle peut être envisagée en vue de la réalisation ultérieure d'un Transfert d'Embryon congelé (TEC). Cette congélation se fait grâce à la technique de **vitrification**.

Principales étapes de la stimulation



4

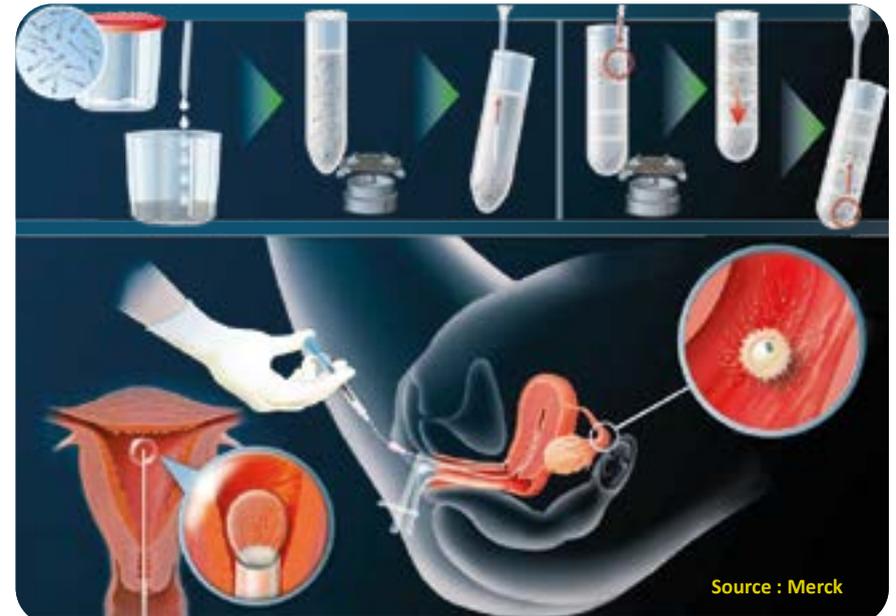
L'INSEMINATION INTRA-UTERINE

La proposition d'insémination intra-utérines (IIU) est faite si au moins une trompe est fonctionnelle, si plus d'un million de spermatozoïdes mobiles après préparation de sperme ou dans le cas d'IIU avec sperme du donneur.

La mise en œuvre présuppose comme pour la fécondation in vitro **UN DOSSIER MÉDICAL ET ADMINISTRATIF COMPLET.**

- * **La stimulation hormonale** permet une croissance mono ou bi-folliculaire. Des contrôles seront demandés afin d'évaluer la date de l'insémination : surveillance échographique et hormonale.
Début du traitement : Il débute au 4^{ème} jour de votre cycle.
Vous procéderez :
 - aux injections,
 - à la réalisation des examens biologiques et des échographies.Vous contacterez le secrétariat de votre gynécologue pour avoir les conduites à tenir concernant votre traitement.
- * **Le déclenchement de l'ovulation** permet la maturation des ovocytes et l'ovulation.

• Pour le recueil de sperme et pour l'insémination, apportez vos pièces d'identité !



- * **Le jour de l'ovulation :**
Le recueil de sperme : celui-ci se déroule au laboratoire, le jour de la ponction et de l'insémination.
Il se fait par masturbation après 2 à 7 jours sans rapport sexuel. Ce délai peut être modifié individuellement sur recommandations du biologiste. Il est recommandé de boire 1.5L à 2L d'eau la veille.
Il peut parfois s'agir de sperme congelé soit dans le cadre d'un don de sperme, soit dans le cadre d'antécédents de sperme. •
- L'insémination* : ce geste est réalisé le jour de l'ovulation par votre gynécologue. Les spermatozoïdes préparés sont alors déposés au sein de l'utérus de la patiente à l'aide d'un cathéter. Il s'agit du même geste technique qu'un transfert d'embryon. Elle se fait le même jour que la préparation de sperme. •
- * **Le dosage des β -HCG** : il est effectué une quinzaine de jours après la réalisation de l'insémination (à réaliser même en cas de saignements).



Une ordonnance de
progestérone vous est remise
ainsi qu'un test de grossesse
à faire même en cas de
saignement deux semaines
après l'insémination.



5

LE DÉROULEMENT DE VOTRE SÉJOUR

En pratique :

La ponction ovocytaire

- Vous devez être à jeun depuis la veille à partir de minuit (ni repas, ni boisson, ni tabac).
- Vous vous présenterez accompagnée de votre conjoint le matin à 7h30 dans le service Ambulatoire 2.
- En cas de recueil de sperme du conjoint, celui-ci s'effectue au Laboratoire du centre à partir de 7h30. Il n'y a pas de RDV à prendre. Vous êtes attendu au laboratoire.

Le transfert d'embryons

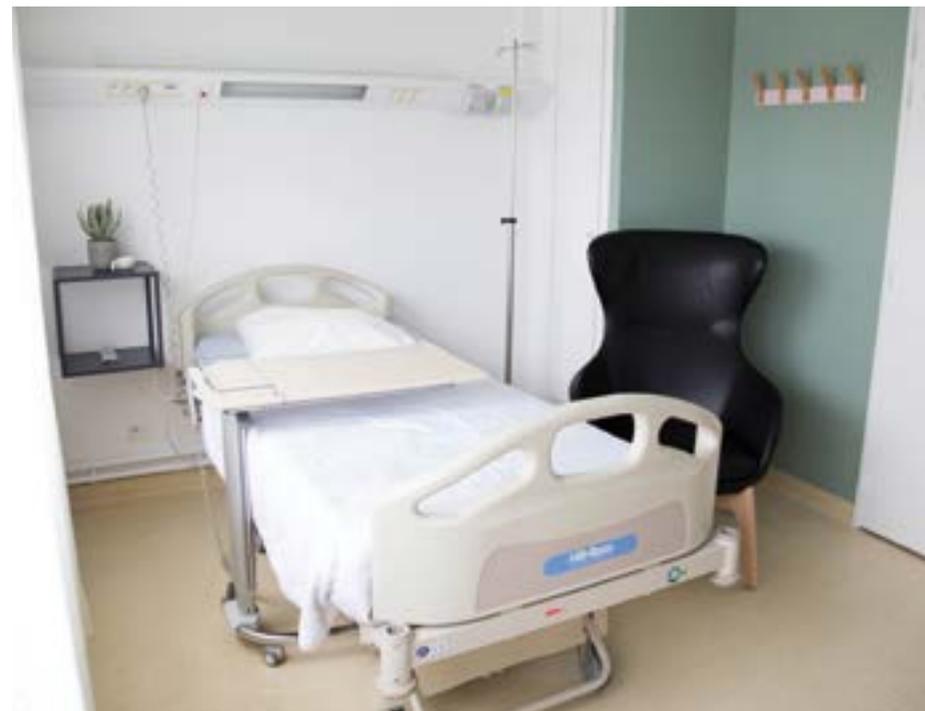
- Le laboratoire vous contactera à partir de 9h le jour du transfert pour vous donner les résultats et l'heure du transfert, (généralement 12h30).
- Avant le transfert vous aurez des précisions quant au nombre et à la qualité des embryons à transférer et à congeler.
- Il est impératif d'avoir sa vessie en partie remplie afin de faciliter le transfert sous échographie.

La présence du conjoint est obligatoire au moment du transfert.

L'insémination intra-utérine

Pour le conjoint, prendre rendez-vous au laboratoire pour le recueil de sperme dès que vous avez connaissance de la date. L'insémination intra-utérine sera effectuée par votre praticien le midi.

La présence du conjoint est obligatoire au moment de l'insémination.





La décongélation d'embryons

- Vous devez appeler le laboratoire à partir de 9h30 pour confirmer le transfert et l'horaire.
- La présence des deux membres du couple est OBLIGATOIRE, le cas échéant.
- Vos pièces d'identité vous seront demandées.
- En cas d'indisponibilité du conjoint, veuillez prévenir rapidement le biologiste : un document pourra être signé AU LABORATOIRE quelques jours avant la date du transfert (un justificatif d'identité sera demandé).

En cas d'utilisation d'un sperme de substitution (sperme du donneur)

Le choix de la technique et la date de mise en œuvre seront discutés en concertation avec le CECOS, en fonction du bilan féminin.

12 jours plus tard

Les résultats :

12 jours après l'AMP, une prise de sang dans votre laboratoire habituel permet de savoir si vous êtes enceinte.

Quelle que soit la technique utilisée, il est impératif de nous tenir informés du résultat de votre prise de sang (secrétariat des gynécologues du centre et laboratoire).

En fonction du résultat, les secrétariats des gynécologues vous donneront la conduite à tenir.

En cas de résultat positif, la surveillance de la grossesse sera effectuée par l'obstétricien de votre choix.

En cas de résultat négatif, il vous sera proposé :

- soit un rendez-vous en consultation pour faire le point,
- soit éventuellement l'envoi de nouvelles ordonnances (décongélation embryonnaire par exemple).



6

LES ALÉAS DU PARCOURS ET LES RISQUES ENCOURUS

Toute thérapeutique médicale comporte des bénéfices, mais aussi certains risques. Avant la mise en route du traitement, nous tenons à vous informer de ceux, même peu fréquents, qui sont liés aux techniques d'assistance médicale à la procréation.

Aléas durant la stimulation folliculaire

Ovulation prématurée

avant le premier contrôle
(cycles courts)
Annulation

En cas de mauvaise réponse aux traitements

augmentation des doses prescrites
risque d'annulation du cycle

Réponse trop importante aux traitements

- risque de grossesses multiples
- risque d'hyperstimulation ovarienne
- annulation du cycle et reprise avec doses inférieures
 - kyste ovarien fonctionnel nécessitant un cycle de repos et un contrôle d'échographie.

Aléas spermatiques

Spermoculture positive : risque d'infection
endométrite ou salpingite : report des
inséminations après traitement.

Nombre insuffisant de spermatozoïdes :
< 1 million : passage en FIV à envisager

Risques liés au traitement de stimulation ovarienne

- * Réactions allergiques rares ;
- * Kystes ovariens fonctionnels avec leurs complications : rupture, torsion d'annexe, poussée évolutive d'une endométriose préexistante ;
- * Hyperstimulation ovarienne (<10-12%) :
 - le plus souvent modérée : augmentation du volume abdominal,
 - parfois sévère : gêne respiratoire, phlébite, embolie pulmonaire, thrombose artérielle, complication rénale, mortalité exceptionnelle.

Risques liés au transfert d'embryons ou à l'insémination

- * Malaise vagal et ses conséquences,
- * Endométrite, salpingite, pelvipéritonite.

Autres risques spécifiques

- * Risques liés à l'anesthésie générale ou locale : détaillés lors de la consultation d'anesthésie
- * Risques liés à la ponction ovarienne :
 - hémorragie vaginale, intra-ovarienne, intra-péritonéale (exceptionnelle)
 - infection : urinaire, abcès de l'ovaire, de la trompe, de l'os du bassin, pelvipéritonite,
 - lésions intestinales, urétérales ou vésicales (exceptionnelle).
- * Risques liés au prélèvement chirurgical de spermatozoïdes :
 - hématome, abcès
 - nécrose testiculaire (exceptionnelle).
- * Risques liés aux techniques

7

CE QUE DIT LA LOI

Depuis le 2 août 2021, la loi de bioéthique est en vigueur. Cette loi modifie les dispositions légales de l'Assistance Médicale à la Procréation :

- * Elle élargit l'accès à l'AMP à toutes les femmes qu'elles soient en couple avec un homme, une femme ou célibataires.
- * L'AMP se pratique dans des établissements autorisés et par des praticiens compétents dans ces activités.
- * Les personnes qui souhaitent bénéficier d'une AMP doivent être en âge de procréer. En France, il reste interdit de faire appel à une « mère porteuse ».

infos pratiques

Les informations sur le Centre AMP Pauchet

Le centre d'AMP se situe au 61 rue Alexandre Dumas, 80090 AMIENS
Porte B - Entrée Maternité

Secrétariat des Docteurs DEGROOTE et VERGNE : 03 22 33 40 90
Secrétariat des Docteurs VIFQUAIN et SERON : 03 22 33 40 70
Secrétariat des Docteurs FRANÇOIS, VILLAMIZAR et WALLOIS : 03 22 33 71 16
Standard du Laboratoire BIOAMIENS : 03 22 91 87 50
Laboratoire d'AMP : 03 22 33 72 37
Numéro des infirmières d'AMP : 03 22 33 72 36

Vous stationner

Le parking de la Clinique Victor Pauchet est gratuit pendant 3 heures pour une consultation et dans le cadre d'une intervention sur demande d'un ticket. Ce parking est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le service d'hospitalisation ambulatoire de PMA (Ambulatoire 2).

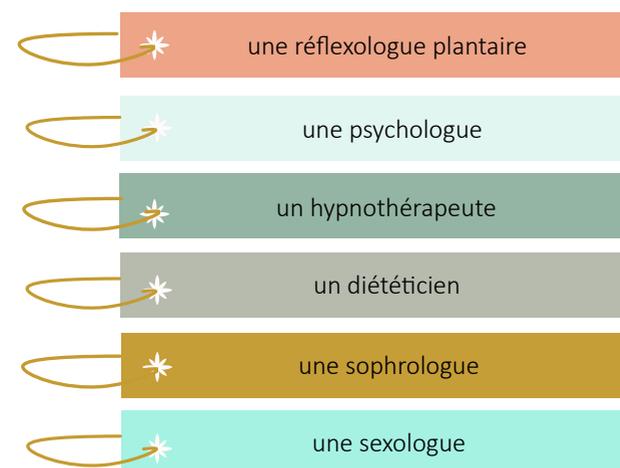
Il se situe au premier étage. Vous serez accueillis dans un espace cocon, récemment réaménagé et décoré. Les chambres sont munies d'une télévision. Vous aurez la possibilité d'avoir une chambre particulière et vous trouverez une boutique sur place.

9

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Le Centre AMP Pauchet vous offre un accompagnement personnalisé sous forme d'ateliers. Ils sont animés par différents professionnels de santé et professionnels paramédicaux. Pour bénéficier de ces ateliers, inscrivez-vous sur le site de la maternité, rubrique *Assistance Médicale à la Procréation* puis *Les ateliers d'accompagnement du parcours AMP*.

Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi vous faire accompagner par des professionnels libéraux. La plaquette des professionnels que nous vous recommandons est à retrouver dans la salle d'attente de votre gynécologue ou dans le service ambulatoire 2.



*et
bien
d'autres !*

10 LEXIQUE

- AMP** | Assistance Médicale à la Procréation
- IAC** | Insémination Artificielle Intraconjugale
- IAD** | Insémination Artificielle avec un Donneur
- ICSI** | Injection intra-cytoplasmique d'un spermatozoïde
- FIV** | Fécondation In Vitro
- TEC** | Transfert d'Embryon Congelé
- CECOS** | Centre d'Etude et de Conservation des Œufs et du Sperme Humain

